



Lutte contre la fraude

Conférence AREYOUFINE – 24 mai 2017

L' Agence pour la Lutte contre la Fraude à l'Assurance

- > **Créée en 1989** à l'initiative de la FFSA et du GEMA, ALFA est **une association « loi de 1901 » à but non lucratif.**
- > Qu'il s'agisse d'un adhérent à la FFA, d'une mutuelle relevant du livre II du Code de la mutualité ou encore d'une Institution de Prévoyance, **toute entreprise d'assurance a la possibilité d'adhérer à ALFA.**
- > A ce jour, près de **300 entreprises d'assurances** « Vie » et « IARD » adhèrent à ALFA.
- > ALFA est administrée par un **Conseil composé d'assureurs.**

Le contexte : économie, société et technologie

La conjoncture économique, facteur de fraudes

- > Particuliers et professionnels
- > Fraudes portant sur de faibles montants
- > Développement des cumuls frauduleux et des « *récidives* »



Un contexte sociétal propice à la lutte contre la fraude

- > Quel que soit le secteur d'activité (social, finances publiques, transports, télécoms, etc...) **la lutte contre la fraude n'est plus un tabou** en France
- > Les différentes organisations se dotent de politiques et de moyens de lutte (cf. Organisme sociaux, fisc, SNCF, loueurs courte durée, opérateurs télécom, etc...)
- > Le grand public est de plus en plus sensibilisé aux conséquences de la fraude

L'apport technologique : entre menace et opportunité

- > La principale menace procède de la **professionnalisation** des fraudeurs observée dans les modes opératoires souvent réalisés à l'aide d'outils informatiques, et dans le développement de « ***l'ingénierie sociale*** »
- > La principale opportunité vient du digital : **analyse prédictive, Big data, objets connectés** (GPS) ; **technologies dédiées** (ex : détection des faux documents)

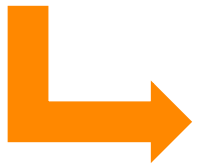
Les enjeux en quelques chiffres

La dernière action menée au niveau européen (Insurance Europe) sous forme d'un livret intitulé « *l'impact de la fraude* » chiffre le montant des pertes liées à la fraude en Europe à **10% du coût total des sinistres**.

**Estimation du coût de la fraude en France :
2,5 milliards d'€ par an (marché IARD)**

Les enjeux en quelques chiffres : les résultats IARD 2015

> En assurance de biens et de responsabilité, le périmètre de l'analyse porte sur **78,22%*** du marché (en légère progression)



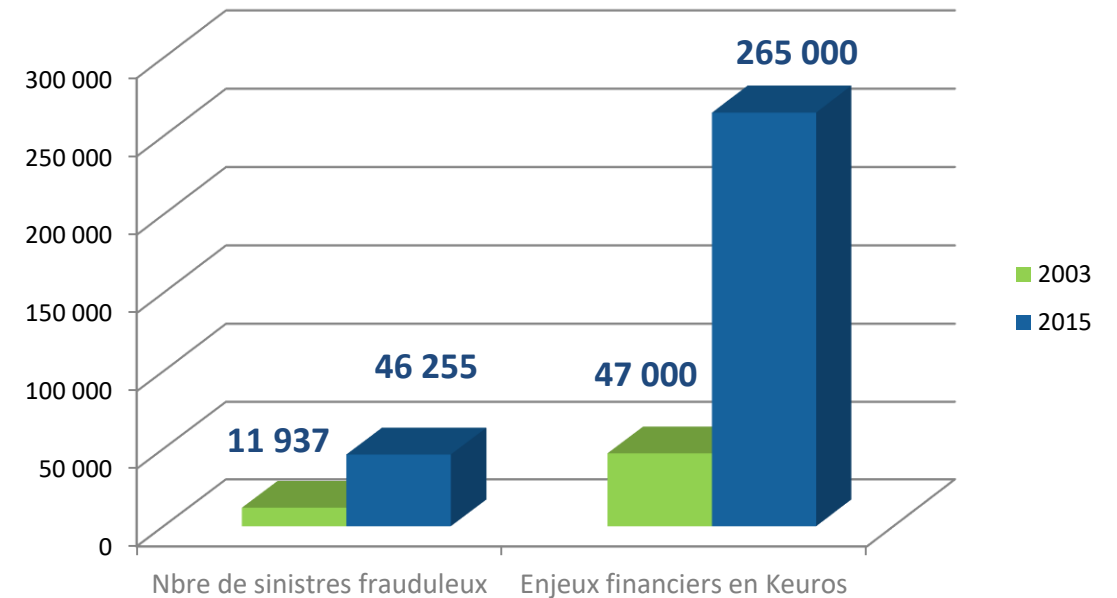
Une volumétrie importante :
46 255 fraudes démontrées (+8%)
Des enjeux conséquents :
plus de **265 M€** (+21%)

> Pour **100%** du marché



Près de **60.000** fraudes
pour **339 M€** d'enjeux financiers

Évolution 2003 / 2015
(périmètre non constant)



* Affaires directes – Source FFA

Les enjeux en quelques chiffres : les résultats IARD 2015

Pour l'AUTO : chiffres portant sur **72,50 %** du marché IARD (affaires directes - Source FFA).

- > **25.287** sinistres frauduleux établis
- > **92 millions** € d'enjeux financiers

En Corporel :

- > **548** sinistres frauduleux établis (2% des dossiers frauduleux)
- > **39 millions** € d'enjeux financiers (43% des économies réalisées)
- > **72.039** € d'économie moyenne

Les types de fraude : à la souscription

La dissimulation de faits ou d'antécédents.

- > *La fausse déclaration d'antécédents : sinistres antérieurs non déclarés ou antécédents de santé non déclarés.*
- > *Fausse déclaration sur le conducteur habituel du véhicule*

La couverture d'un aléa déjà réalisé.

- > *Le sinistre déclaré est antérieur à la souscription du contrat (pathologie/affection existante au jour de la souscription).*

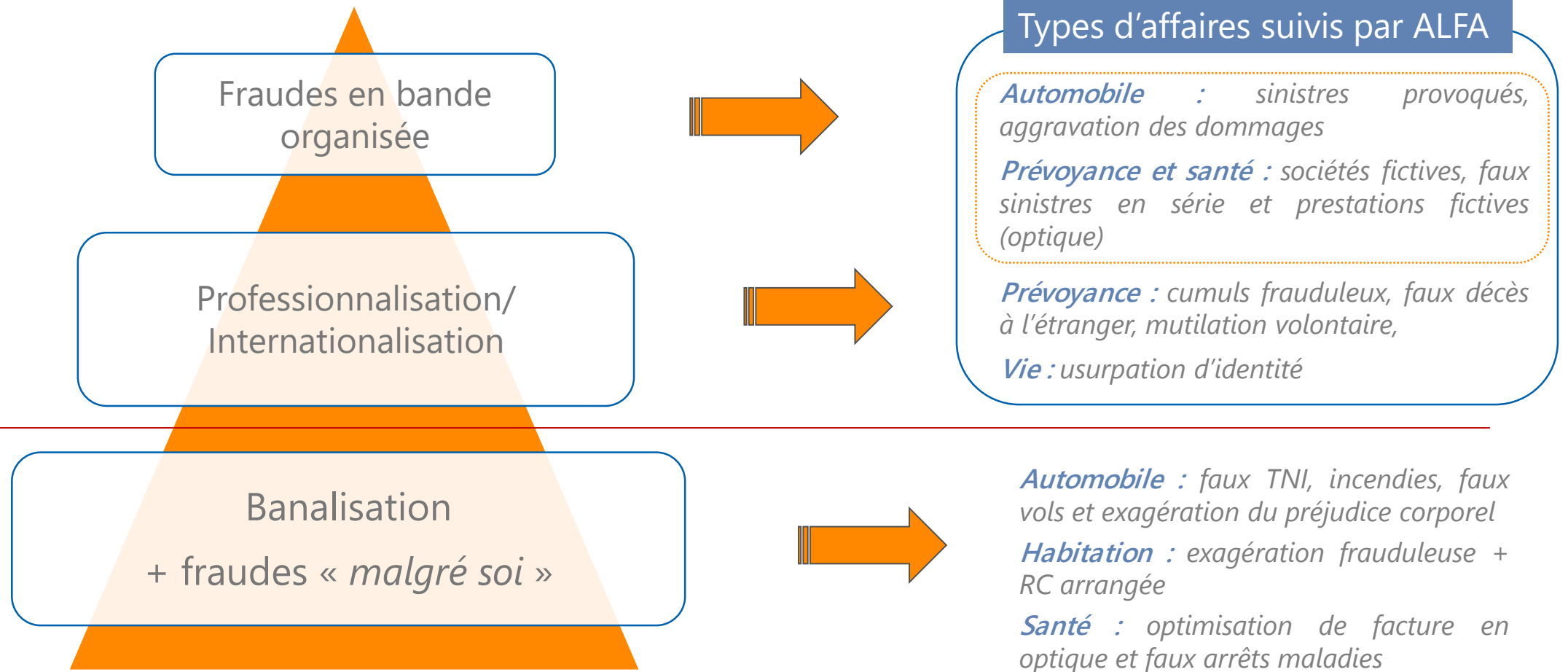
Les types de fraude : lors d'un sinistre (1/2)

- > Le sinistre imaginaire ou simulé.
 - > *Cas type : la simulation d'une pathologie ou de blessures, faux décès, fausse hospitalisation.*
- > Le sinistre exagéré : exagération du préjudice.
 - > *L'assuré, opportuniste, va profiter d'un fait accidentel réel pour invoquer des troubles fictifs (exagération du préjudice économique par exemple)*
 - > *Phénomène des exagérations du préjudice sur des petits corporels (Sud de la France).*

Les types de fraude : lors d'un sinistre (2/2)

- > Le sinistre volontaire :
 - > *L'assuré recherche volontairement les conséquences de l'acte qu'il a réalisé.*
 - > *Cas type : l'automutilation.*
- > Le sinistre ajusté : circonstances « adaptées » pour obtenir une indemnisation non due ou une meilleure indemnisation.
 - > *Modification des circonstances du sinistre*

L'ancrage de certaines pratiques frauduleuses



ALFA

1, rue Jules LEFEBVRE

75431 PARIS CEDEX 09

Tel : +33 (0)1 53 21 50 50

contact@alfa.asso.fr